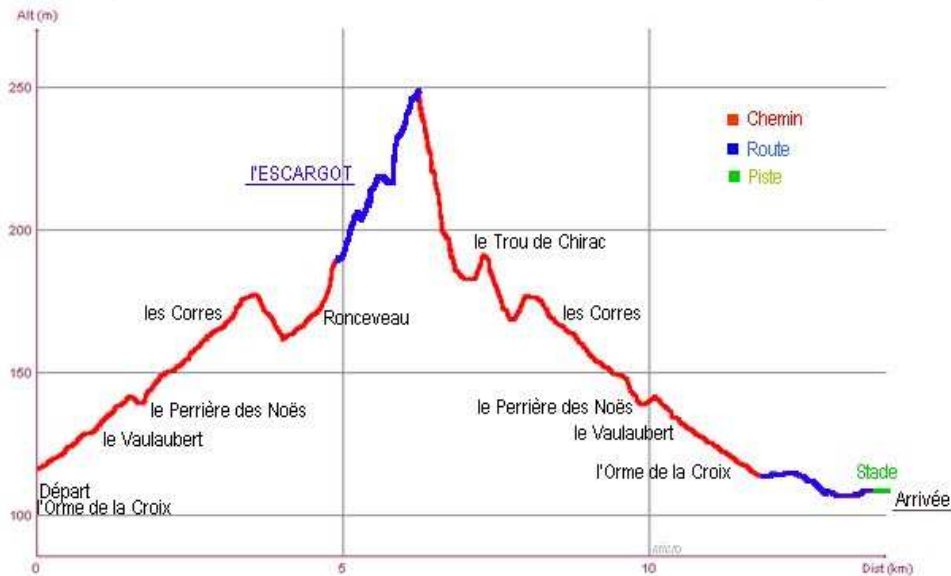


DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 2009

Tracé : escargot 080716

Longueur	13.698 km
Montée	181 m
Descente	190 m

Altitude	
Minimum	107 m
Moyen	155 m
Maximum	249 m



F.F.A.

2^eème COURSE DE L'ESCARGOT

Une organisation de L'U.S.A.C.

(Union Sportive d'Athlétisme de La Chapelle St Luc)
avec le concours de la Municipalité de La Chapelle Saint Luc
de l'OMS et des services techniques



Renseignements : Corinne CAHEZ Tél.: 03 25 75 64 12
Mel : corinne.cahez@wanadoo.fr

Edmond KELLER Tél.: 03 25 80 16 56
Mel : edmond.keller@wanadoo.fr

www.USAC10.org

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Epreuves : Course à pied inscrite au calendrier des course sur route CDCHS Aube 2010 organisée suivant le règlement des courses hors stade FFA et comptant pour le challenge "top route 2010. Ouverte à tous sous respect des conditions du règlement ci après :

Engagements :

- Pour les clubs : Inscriptions par correspondance, par mail, ou sur place, avec mention obligatoire du n° de licence.

- Pour les individuels : Inscriptions par correspondance, par mail, ou sur place avec présentation d'une photocopie de la licence ou production d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied, de moins de 3 mois.

Ouverture des inscriptions et retrait des dossards : le jour de l'épreuve à compter de 7 h 45.

Clôture des inscriptions : à 9 h 15 mn soit 45 mn avant le début de l'épreuve. (départ décalé à + 1,5km). Aucune inscription ne sera prise en compte si elle n'est pas complète.

Participants : le nombre de participants sera limité à 240 personnes.

Catégories : course réservée aux catégories juniors à vétéran au jour de l'épreuve.

Dossard : Le dossard est individuel, nominatif et non cessible (aucune réattribution ne sera effectuée).

Départ : A 10 heures. Attention, le départ est décalé à 1,5 km du Stade Lucien Pinet.

Arrivée : Sur le Stade Lucien Pinet 10600 La Chapelle Saint Luc. Durée maximale de l'épreuve : 2 heures.

Droits d'engagement : Les montants et les modalités de règlement sont indiqués sur le bulletin d'inscription.

Organisation : Toute l'organisation se déroulera au Stade Lucien Pinet hormis le départ.

Vestiaires, Douches : accessibles directement sur le stade.

Parking : Disponible à proximité. Le stationnement des véhicules ne devra pas gêner le déroulement de l'épreuve. Il est strictement interdit sur le parcours de la course.

Parcours : Le parcours utilise alternativement toute la diversité de la topologie du terrain : faux plat montant ou descendant, cote longue et progressive (montée de l'escargot de 2 km), descente raide, parcours vallonné sur herbe et route pour finir (2 km).

Esprit course nature : 3 ravitaillements prévus sur le parcours + arrivée. Parcours balisé et indication des kilomètres.

Respect de l'environnement : Les coureurs et les spectateurs veilleront à ne rien jeter. Des poubelles seront prévues aux postes de ravitaillement.

Suiveurs/ accompagnateurs : interdits (quels qu'ils soient : vélo, autre coureur...)

Sécurité : Assurée par l'organisation et secouristes présents sur place. Signaleurs sur le parcours. Véhicule ouvreur et voiture balai.

Les routes n'étant pas fermées à la circulation, les coureurs sont tenus de veiller à leur sécurité. Des restrictions de circulation ou de stationnement étant prises par les communes traversées, les participants et les accompagnants sont tenus de s'y conformer.

Récompenses & Classement : A compter de 12 h 15 mn.. Classement établi au scratch et par catégorie.

Maillot technique souvenir aux arrivants (limités à 240). Coupes et récompenses aux trois premiers arrivants de chaque catégorie.

Récompenses spéciales : vainqueurs scratch homme et femme, vainqueurs homme et Femme du « Challenge de l'Escargot » et club le plus représenté.

Lots tirés au sort (présence obligatoire).

Assurances : L'organisateur a souscrit une assurance RC couvrant l'épreuve auprès de Gras Savoye. Les coureurs licenciés FFA sont assurés par leur licence à jour, les autres participants sont tenus de s'assurer individuellement.

Il dégage sa responsabilité pour les vols et dégradations d'effets personnels, ainsi que pour tout accident ou, dommages corporels survenus avant et après la manifestation.

Droit à l'image : Tout coureur à qui est attribué un dossard autorise l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises durant la manifestation, sans contrepartie financière et sur tous supports, y compris les documents promotionnels et publicitaires.

Respect du règlement : Les participants doivent certifier avoir pris connaissance du règlement. L'engagement vaut acceptation.

2ème Course de l'Escargot
Dimanche 27 septembre 2009**Bulletin d'inscription à retourner à :**

CAHEZ Corinne

8, rue de la liberté 10300 Sainte Savine

Tél. 03 25 75 64 12

Mel. corinne.cahez@wanadoo.fr

Bulletin engagement disponible sur :<http://perso.orange.fr/aube.athle/clubusac><http://www.usac10.org><http://menica.fr/aubeathle-comite>

(Règlement à l'ordre de l'U.S.A.Chapelle St Luc)

Nom :		Prénom :					
Adresse :							
Code postal :			Ville :				
Tél. ou email (obligatoire) :							
Date de naissance					1	9	
Sexe (cocher la case)		Homme			Femme		
Catégorie (cocher la case)	Jun.	Esp.	Sen.	Vet.1	Vet.2	Vet.3	Vet.4
N°licence	F.F.A.		Autre fédération			Précisez	
	N°		N°				
Club :						N° Dpt	

Non licenciés et licenciés autres fédérations : Fourniture obligatoire

d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de trois mois .

NB : Ce certificat sera conservé par l'organisateur (faire copie).

Engagements : Juniors, Seniors, Vétérans.

8 € pour les licenciés ; 10 € non licenciés (+ 2€ si inscription sur place)

**Le participant certifie avoir pris connaissance du règlement.
L'engagement vaut acceptation.**

Le / / 2009

Signature :